



Accident avec ma voiture la personne qui conduisait ne paye pas

Par **Jacinto**, le **22/05/2009** à **17:09**

Bonjour,
Je viens donc vous exposer mon problème: j'ai 23 ans. Jusque là tout va bien mais 2-3 ans en arrière pendant une soiré trop arrosé alors que je devais rentré avec un copain pour ne pa reprendre ma voiture car je ne pouvais pas conduire. Je ne me souviens que du choc de mon véhicule sur un autre stationné car celui avec qui je suis venu a semblé mieux de me ramené avec ma voiture chez moi plutot que de rentré avec la personne que j'avais convenu pas de blessé plus de peur que de mal mais le problème c'est que la personne qui conduisait avait beaucoup trop bu et pas de permis donc pas de prise en charge par l'assurance. La personne évidemment m'a dit qu'elle allait me donné l'argent des réparations mais je n'ai toujours rien et j'ai donc commencé à remboursé mes parents. Est ce bien fait pour moi? moi je trouve ça tellement injuste et je n'ai pa les moyens de prendre un avocat. Que puis je faire. Merci d'avance pour votre aide.

Par **Marion2**, le **22/05/2009** à **17:25**

Bonjour,
Si vous avez de faibles revenus, vous pouvez prétendre à l'Aide Juridictionnelle.
Renseignez-vous auprès du Tribunal et demandez la liste des avocats acceptant l'AJ.
Cordialement.

Par **Jacinto**, le **22/05/2009** à **17:33**

J'ai regardé rapidement sur internet et il m'a semblé voir que j'ai trop de revenu et oui je suis au smic. C'est en tous cas ce qui été indiqué sur le site que j'ai consulté. Mais je vais tout de meme me renseigné et merci beaucoup en tous cas mais quel tribunal faut il voir pour cela?

Par **Marion2**, le **22/05/2009 à 18:09**

Jusqu'à 911€, l'Aide Juridictionnelle est totale; ensuite :
Les tranches de ressources pour l'aide partielle et la part contributive de l'Etat évoluent conformément au tableau suivant :

Ressources (en euros)	Part contributive de l'Etat (en %)
912 à 953	85 %
954 à 1004	70 %
1005 à 1077	55 %
1078 à 1160	40 %
1161 à 1263	25 %
1264 à 1367	15 %